

L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE,

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 240.

NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI, 28 MAI 1829.

Vol. II.

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.
On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$12, en payant chaque semestre d'avance.
Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.
Les avis se payent six escalins pour la première fois, et trois escalins pour chaque insertion subséquente, pour chaque ligne, payable d'avance, ou bien une piastre par carré, pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

SAVON.—100 caisses Savon No. 1 de qualité supérieure, de la fabrique de Thomas Hyde et Co. en débarquement du brick America, venant de Boston, et à vendre par

STETSON & AVERY,
12 lev. Rue Royale, No. 67

PENSION BOURGEOISE.
MME BLOIS prendra en pension des personnes décentes, dans sa maison au coin des rues Poydras et Tchoupitoulas, faubourg St. Marie, au prix les plus modérés.
27 mars—1m.

VOUJAGE offre à vendre les articles suivants reçus par le Philetus du Havre
3 balles Toile écarlate pour pantalon.
7 dito Coutil do. pour pantalon.
D'importations antérieures.
330 bques. Vin rouge de toutes qualités.
1500 caisses dito et blanc ditto.
309 dito Prunes.
Huile d'olive, fil de Rennes, fil à voile et à laine, Champagne moussoux, bonbons, eau de Cologne, &c. &c.
27 fév.

AVIS.—Toutes les personnes ayant des réclamations contre la succession de la feuve Vve. Dreux sont priées de les présenter au soussigné, exécuteur testamentaire.
17 mars—3 A. DREUX.

LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHEs, 6ème CLASSE.
Le tirage aura positivement lieu à la Nouvelle-Orléans, le Jeudi 21 Mai 1829.

Le tirage de la 7e. classe de la Loterie des Natchitoches aura lieu le 6 Juin 1829.
Le tirage de la 8e. classe de la même Loterie aura lieu le 27 Juin 1829.
Le tirage de la 9e. classe de la même Loterie aura lieu le 11 Juillet 1829.
Le tirage de la 10e. classe de la même Loterie aura lieu le 25 Juillet 1829.
Le tirage de la 11e. classe de la même Loterie aura lieu le 8 Août 1829.

PROSPECTUS

1 lot de	\$ 10000	est	\$ 10000
1 do	do 4000	do	do 4000
1 do	do 2500	do	do 2500
1 do	do 1800	do	do 1800
1 do	do 1600	do	do 1600
1 do	do 1352	do	do 1352
6 lots	do 750	do	do 4500
6 do	do 550	do	do 3300
6 do	do 350	do	do 2100
157 do	do 60	do	do 9360
780 do	do 8	do	do 6240
7800 do	do 4	do	do 31200

PRIX DES BILLETs.
Billets entiers, \$4; moitiés, \$2; quarts, \$1.— Chaque paquet entier ne pourra gagner moins de \$16; les moitiés et quarts en proportion.
J. B. FAGET, Directeur.
Rue de Chartres, No. 118.
29 avril

MAISON A VENDRE.
CETTE maison est située sur le canal Carondelet au coin de la rue Tremé. Elle est bâtie en bois et composée de deux grandes chambres, deux cabinets et deux galeries, l'une sur le devant et l'autre sur le derrière, sur un terrain de la Corporation, ayant 240 pieds de face sur le dit canal, et 90 à 115 pieds de profondeur; il forme un îlot et est entouré en pierre debout.—S'adresser à cette imprimerie pour les conditions.
21 Avril

Collège français.
MR. Pichon, voulant prouver combien peu est fondé le bruit de son prochain départ pour France, que des personnes, poussées sans doute par quelque intérêt particulier, se plaisent à répandre dans le public, à l'honneur d'assurer à ses connaissances et aux pères et mères dont il possède la confiance, qu'il vient de renoueler avec Mr. Dusau de La Croix, pour plusieurs années, le bail de la maison qu'il occupe, et qu'il y continuera l'exercice de son état de manière à ne jamais perdre l'estime et la réputation dont il a été honné jusqu'à ce jour.
21 mai.

NEUVIÈME CLASSE DE LA LOTÉRIE DE L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE FRANÇAISE.
Dont le Tirage aura lieu le 21 Mai 1829.
D. MALCOLM, Directeur.
SYSTEME POPULAIRE DE PAIR OU NON.
7930 Lots gagnants et seulement 7030 blancs.
Aucun Gros Lot n'ayant été tiré, il est conséquemment sujets à sortir dans ce tirage.
Un Paquet pourrait gagner tous les Gros Lots.

PROSPECTUS

1 Lot de	\$5000	est	\$5000
1 "	2500	est	2500
1 "	1600	est	1600
1 "	1200	est	1200
1 "	1000	est	1000
1 "	750	est	750
1 "	500	est	500
14 "	150	est	2100
14 "	80	est	1120
112 "	40	est	4480
159 "	15	est	2385
159 "	5	est	795
7300 "	3	est	22500

7930 Lots, 15,000 Billets, 248,000 7030-Blancs, 3
MODE DU TIRAGE.
Dans cette méthode perfectionnée, il y a trois tirages. Dans celui de côté gauche on placera 150 ballotes, numérotées depuis 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, jusqu'à 149 inclusivement. Dans la rue du milieu on placera aussi 150 ballotes, numérotées depuis 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, jusqu'à 99, et encore 00, 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, jusqu'à 49 inclusivement. Dans celui de côté droit on tirera trois fois, on placera tous les lots au-dessous de quinze piastres, dont le nombre sera également de 150, et on procédera au tirage selon l'usage. Les deux premiers numéros sortis de la première et seconde roue, étant mis ensemble, formeront un numéro quelconque de la loterie, et on lui accordera le lot qui sortira au même tems de la troisième roue. Exemple, supposons que le No. 146 est sorti de la première roue et le No. 29 de la seconde roue, en les joignant ensemble de cette manière [146 29] alors le billet ayant le No. 14629 lui sera accordé la somme qui sortira au même tems de la troisième roue. De cette manière on tirera tous les numéros ainsi que les Lots. Les 7300 lots de trois piastres chaque, seront accordés aux billets dont les numéros se termineront par le dernier chiffre du nombre qui gagnera le gros lot de \$5000: c'est-à-dire, que si le gros lot échoit à un nombre pair, alors tous les billets se finiront par un 2, un 4, un 6, un 8 ou un 0, auront droit à un lot de trois piastres; mais si le gros lot échoit à un nombre impair, alors tous les numéros impairs, ou qui finiront avec un 1, un 3, un 5, un 7 ou un 9, auront droit à un lot de trois piastres. Les 150 lots de quinze piastres chaque, seront accordés aux billets dont les numéros se termineront avec les deux derniers chiffres du premier numéro tiré. Les 150 lots de cinq piastres seront accordés à ceux qui auront les deux derniers chiffres du numéro suivant tiré de différente terminaison, chaque dans le même ordre.

Le droit d'un gros lot n'empêchera pas le même billet d'avoir droit à un lot inférieur. Celui qui achètera deux billets, pourvu qu'ils soient pair et impair, est sûr de gagner un lot, et de cette manière deux billets ont la chance de gagner tous lots.
PRIX DES BILLETs.
Billets entiers \$4, demis \$2, quarts \$1, paquets \$40 et au \$15.
S'adresser au BUREAU DU DIRECTEUR, No. 54, rue de Chartres; ou au BUREAU DE LA ROUE DE FORTUNE, No. 86, rue de Chartres.

LA soussignée possédant un remède pour la guérison des écrouelles, prévient le public qu'elle traitera cette maladie avec succès, d'autant qu'une multitude de personnes en ont été guéries: elle s'entend aussi à la guérison de la dissenterie. S'adresser chez elle, au chemin du Bayou, vis-à-vis la maison de M. Forstall.
19 mai—2 FRANÇOISE PERRAULT.

JEAN BAPTISTE PAGES, Espagnol, FABRIQUANT et Professeur de guitare, a l'honneur d'informer les habitants de cette ville, qu'il exécutera avec exactitude les ouvrages qui lui seront confiés. Il offre de donner également des leçons sur cet instrument. Il arrange et accorde, en outre, les pianos. S'adresser à la pharmacie de Mrs. Orribl & Co. à l'encoignure des rues Dumaine et Condé.
19 mai—3

CHAPEAUX DE PAILLE.
A vendre par le soussigné dans son magasin, rue Royale, No. 271, entre Dumaine et St. Philippe, un assortiment complet de Chapeaux de paille communs pour nègres, à l'usage des habitans, dito doubles, lins, &c. &c.
14 mai—5f. — CH. GUENARD.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.—M. J. B. FAGET, Directeur de la Loterie des Natchitoches, a l'honneur d'informer le public que l'Assemblée des anciens de Joseph Prados, ait lieu en présence de M. Théodore Seghers, notaire public, Vendredi, 19 de Juin prochain, à 10 heures du matin, aux fins mentionnées dans la pétition. En attendant, toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens dudit Joseph Prados, sont suspendues. Par ordre de l'honorable Joshua Lewis, juge de ladite Cour.
Au greffe, le 15 Mai 1829.
18 mai—3, lps. J. No. L. Lewis, Greffier.

AVIS aux Caboteurs, Pacotilleurs et Colporteurs trafiquant dans l'étendue de cet Etat.

Le soussigné, adjudicataire de la ferme des licences à accorder aux caboteurs, pacotilleurs et autres personnes trafiquant, vendant ou échangeant des produits ou marchandises sur les grandes routes et les cours d'eau de cet Etat, prévient ceux que cela peut concerner, que son bureau est ouvert tous les jours au Bureau du Trésorier de la Ville, depuis 9 heures du matin jusqu'à 2 heures, où l'on délivrera les diverses licences pour douze mois, au taux qui est fixé par l'acte de la Législature approuvé le 18 Février 1825, et conformément à l'acte intitulé: "Acte relatif aux revenus de l'Etat et au paiement des dépenses casuelles de l'année 1826, et pour d'autres objets," approuvé le 25 Avril 1826.

Le Fermier vient de prendre des arrangements avec plusieurs personnes, qui parcourent l'Etat, et ont l'obligation de dénoncer tous les caboteurs, pacotilleurs et colporteurs qui seraient trouvés à trafiquer sans licence, et de les poursuivre selon toute la rigueur des lois. MM. les Juges de paroisse et autres magistrats, voudront bien faire tous leurs efforts pour obtenir l'exécution de la loi passée à cet effet: il y va de leur intérêt puisque l'amende payée par les délinquants est toute entière au profit de la paroisse dans laquelle ils sont condamnés.
Le Fermier prévient également que M. A. Calvez, est son agent général, et qu'il est autorisé à délivrer et faire délivrer des licences pour son compte, comme aussi à percevoir toutes les sommes qui peuvent lui être dues pour cet objet.
14 mai. J. J. RICHARD.

LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE Des Natchitoches, 7e. classe
Devant se tirer positivement à la Bourse, le Samedi 6 Juin.

PROSPECTUS

1 lot de	\$10,000	\$10,000
1 "	4,000	4,000
1 "	500	2,500
1 "	1,800	1,800
1 "	1,600	1,600
1 "	1,352	1,352
6 "	750	4,500
6 "	550	3,300
6 "	350	2,100
156 "	60	9,360
780 "	8	6,240
7800 "	4	31,200

8,700 Lots \$77,952
15,600 Billets blancs.
Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30: 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restent au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera l'entre eux: et le billet qui aura les 1er, 2e, et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à \$10,000
Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit:
No. 1, 2 et 3 4,000
2, 1 et 3 2,500
2, 3 et 1 1,800
3, 1 et 2 1,600
3, 2 et 1 1,352

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 1er, 2e, et 4e., dans quel ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à 750
Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 1er, 3e, et 4e., dans quel ordre de permutation que ce soit, auront droit à 550
Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 2e., 3e, et 4e. dans quel ordre de permutation que ce soit, auront droit à 350
Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront droit chacun à 60
Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à 8
Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à 4
Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.
Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 p. cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGET, rue de Chartres, No. 118.
Prix des Billets.
Entiers \$4, demis 2, quarts 1. Chaque paquet ne pourra gagner moins de \$16; demi et quart en proportion.
J. B. FAGET, Directeur, rue de Chartres, No. 118, entre les rues Cuntl et St. Louis.
23 mai

AVIS.
LA société qui a existé entre moi et M. A. FONVERANT, est dissoute à dater de ce jour.
29 avril—5f. F. ESCOFFIE.

AVIS.
ATTENDU que Samuel S. Wheeler s'est adressé à moi, demandant la concession de deux obligations souscrites par lui la première, le 16 Avril 1828, comme Secrétaire de la paroisse de la Fourche-Lafourche, conjointement avec Henry F. Knoblock et Jean Louis Labadie & Co. comme cautions; la seconde, le 18 Avril 1828, comme Collecteur des taxes de la dite paroisse, conjointement avec John Maranges et Aubin B. Thibodeaux, comme cautions.

Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées d'avoir à fournir, par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les 90 jours qui suivront la publication de cet avis, les raisons pour lesquelles les dites obligations ne seraient pas levées et annulées.
Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le trentième jour de Mars, mil-huit-cent-vingt-neuf, et la cinquante-troisième année de l'Indépendance des États-Unis d'Amérique.
P. DERBIONY, Gouverneur de la Louisiane.

G. A. WAGGAMAN, Secrétaire d'Etat.
31 mars

AVIS.
ATTENDU que William C. Randall s'est adressé à moi demandant que l'obligation qu'il a souscrite le vingt-troisième jour de Mars mil-huit-cent-vingt-sept, comme annotateur des hypothèques de la paroisse de l'Ascension, conjointement avec David A. Randall, comme caution, soit levée et annulée;

Avis est donné à toutes les personnes que cela peut intéresser, d'avoir à présenter, dans quatre-vingt dix jours à compter de la date de la dernière publication des présentes, au bureau du Secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles lesdits engagements ne seraient pas annulés et les hypothèques légales qui en résultent ne seraient pas levées et éteintes.
Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma signature et mon sceau, ce deuxième jour d'Avril mil-huit-cent-vingt-neuf et dans la cinquante-troisième année de l'Indépendance des États-Unis d'Amérique.
P. DERBIONY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le Gouverneur.
GEORGE A. WAGGAMAN, Secrétaire d'Etat.
4 avril—1m

CHAPEAUX de Castor supérieurs à tout ceux arrivés précédemment à vendre en gros et en détail par le soussigné.
10 Jan. E. DEBERGUE.

AVIS.—Le soussigné, avocat, a trans porté son bureau à la rue St. Pierre, No. 90, entre Bourbon et Royale.
28 avril—3 Geo. A. WAGGAMAN.

Flores, Draps français &c.
Les soussignés débarquant dans ce moment des navires Waltham et Milton de Bordeaux, et offrent à vendre Des Flores et de couleurs assorties. Draps français et cirassiennes. 4ème. preuve Eau-de-vie Cognac, en pipes et en barils de 18 gallons, d'une qualité supérieure. Tableaux à musique. Vinaigre de vin blanc, Fruits à l'eau-de-vie et un assortiment général de vin rouge de Bordeaux, en barriques et en caisses.
G. BORDUZAT & Co. Rue Royale, No. 108.
8 avril

Cour des Preuves. Paroisse St. Bernard.
LUNDI huit Juin 1829, à 11 heures du matin, sur l'habitation de Mme. Veuve Garie, à la Terre aux-Huifs, il sera vendu par le juge exécuteur soussigné, les Esclaves suivants, dépendants de la succession de feu Mr. François Garie, et de la communauté qui a existé entre lui et son épouse, dame Eugénie Laurin, savoir:
Fonrose, mulâtre créole, âgé de 32 ans; Jean, nègre créole de 35; Voltaire, do. de 18; Norbert, do. de 17; Isidore, do. de 15; Valère, do. de 15; Jim, nègre américain de 45; Hector, do. de 50; Fillette, mulâtresse créole, âgée de 16 ans, avec son enfant d'un mois; Marie, négresse créole de 42 ans; Catiche, mulâtresse créole de 23 ans et son enfant nommé Irène, de 3 mois; Marianne, négresse créole, âgée de 40 ans, avec ses quatre enfants, savoir: Amée, de 9 ans, Augustin, de 7; Gustave, de 5 et Lolotte de 2.
ET AUSSI, LE MOBILIER.
Conditions.—Les esclaves, un an comptant; un tiers à six mois, et un tiers à douze mois, en billets endossés à la satisfaction du juge soussigné, et hypothéqué jusqu'à parfait paiement.
Les frais d'acte de vente, d'hypothèque, de quittance et main-levée, à la charge des acquéreurs. Le mobilier au comptant.
Paroisse St. Bernard, le 3 Mai 1829.
7 mai. FAYROT, Juge.

J. T. BAUDUC offre à vendre à Paimable
300 barils Maquereaux.
200 caisses Morues.
100 dito Havengs.
Eau de Cologne.
Essence de Floride.
Guignolet ou Ratafia.
Médecine du Dr. Lery. 17 mai.

VENTE PAR LE MARSHAL.
Mad. Hendricks vs. F. Freclard.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévail, juge associé, j'exposerai en vente Lundi, le 25 du courant, à 4 heures, au bout de la rue Julie, à la demeure du défendeur, faubourg St. Marie, environ 50 mille barils de bois, saisis dans l'affaire ci-dessus.
15 mai. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.
Thompson et Grant contre Richard Carney et Anne Carney.—Charles Clark & Co. contre Richard Carney.
EN vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. F. Grima, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le Mercredi 27 de Mai, à 4 heures, sur les lieux, rue de la Vierge, vis-à-vis le marché aux légumes, une table à billard, des tables d'acajou, 6 autres tables, un miroir, des tableaux, et autres objets de ménage et de cuisine, saisis dans les affaires ci-dessus.
18 mai. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.
E. S. Beebe vs. la goëlette Magnolia et ses propriétaires.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévail, juge associé, j'exposerai en vente, le Lundi 15 Juin prochain, à midi, à la bourse de Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, la goëlette Magnolia avec ses agrès et apparaux, saisis dans l'affaire ci-dessus.
18 mai. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE-MARSHAL.
Le Maire, les Aldermen et les citoyens contre Ve. Suzehau.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. F. Grima, juge-président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le Samedi 6 de Juin prochain, à midi, à la bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un lot de Terre avec des bâties qui s'y trouvent, situé dans la rue St. Pierre, mesurant (plus ou moins) 45 pieds de face, et à peu près 195 de profondeur (mesure française); le plan, visé par le voyer de la ville, sera exposé au tems de la vente.—Ledit lot de terre, saisi dans l'affaire ci-dessus.
6 mai. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.
Saint-Pé contre Godfrey.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévail, juge associé, j'exposerai en vente Lundi, le 25 du courant, à 4 heures, au Principal, divers meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
15 mai. L. DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.
H. TURPIN.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévail, juge associé, j'exposerai en vente Lundi, le 25 du courant, à 4 heures, au Principal, divers meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
15 mai. L. DAUNOY—Marshal.

Le soussigné offre à vendre les articles suivants:
75 barils Langues de Morue
25 do. Havengs d'Écosse,
5 barils Citronneaux,
Salsimens assorties,
Sardines à l'huile et au beurre,
Confitures de la Havane,
Sirop de Groseille et d'Ananas,
Liqueurs de la Martinique et de Bordeaux,
Vins de toutes espèces,
Kirswasser de la Forêt Noire, &c. &c.
14 mai encoignure des rues Orléans et Royale.

VR. ROUMAGE offre à vendre les articles suivants en débarquement des navires Henry-Astor et Roxelane, de Bordeaux:
Eau-de-vie en pipes 4ème. preuve (Dupuy)
Vin rouge en barriques divers crus,
Vinaigre blanc 1ère. qualité,
Vin blanc de Graves, haut Sauterne et haut Barzac, en tierçons,
Vin blanc en caisses, haut Barzac et haut Sauterne,
Do. do. 1ères. Graves par caisses de 244 bouteilles,
Vin rouge en caisses, Chateau-Margaux, St. Julien &c.
Do. do. Gruau Larose, Leoville, Chateau Lafite par caisses de 42 bouteilles et 244 bouteilles,
Vivres conservés, tels que Sardines crues, au beurre et à l'huile, Fraubruises, Cerises, Fraises, Abricots, C. F. G. &c.
Fruits à l'eau-de-vie, Saucissons de Lyon, Prunes par 1000 de caisse,
Liqueurs par caisses de 12 bouteilles.
Fil à voile par pelottes de 10 à 20 à la liv. Fil à seine par échaveaux,
Fil de Rennes blanc, fin,
Lignes de pêche,
Serres fines de 4, 5, 6, 7 et 8 pouces et autres ferrements.
De plus, en magasin—Vin de Champagne moussoux, 1ère. qualité de 1825, et divers autres articles.
21 nov

REMEDE
Infaillible contre la dysenterie.
AVIS.—Une ancienne habitante de St. Domingue possède un remède pour guérir la dysenterie, un remède qui n'a jamais manqué de produire à ceux qui en ont servi, les plus grands soulagemens. Son mode de traitement est fort simple: elle n'exige rien de malade qu'une guérison finale; elle traite gratis les personnes indigentes; ces derniers payent seulement le coût des médicaments.—S'adresser au bureau de l'Abbe.
16 avril.

AVIS.—Une ancienne habitante de St. Domingue possède un remède pour guérir la dysenterie, un remède qui n'a jamais manqué de produire à ceux qui en ont servi, les plus grands soulagemens. Son mode de traitement est fort simple: elle n'exige rien de malade qu'une guérison finale; elle traite gratis les personnes indigentes; ces derniers payent seulement le coût des médicaments.—S'adresser au bureau de l'Abbe.
16 avril.

AVIS.—Une ancienne habitante de St. Domingue possède un remède pour guérir la dysenterie, un remède qui n'a jamais manqué de produire à ceux qui en ont servi, les plus grands soulagemens. Son mode de traitement est fort simple: elle n'exige rien de malade qu'une guérison finale; elle traite gratis les personnes indigentes; ces derniers payent seulement le coût des médicaments.—S'adresser au bureau de l'Abbe.
16 avril.